

16 mars 2016

GS FORMATION ATCO

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT UE 2015/340 (EX IR ATCO)... DSNA-DSAC, UN DIVORCE CONSOMMÉ ?

Alors que les OS travaillent en partenariat avec la DSNA à la mise en place des nouvelles mesures pénalisantes pour les contrôleurs, décidées par l'EASA et trop souvent renforcées par la DSAC, cette dernière durcit sa position avec un chantage à la clé !

EXAMEN COMPÉTENCES PRATIQUES

En pure mesure de rétorsion face à la position ferme et unanime des OS contre la mise en place d'un registre des heures automatisé, la DSAC refuse toute proposition de la DSNA prétextant que n'étant pas en conformité elle ne peut évoluer !

Un bras de fer va-t-il voir le jour ? Pourquoi la DSAC tente-t-elle d'instaurer un nouveau climat de défiance dans un contexte déjà bien difficile ?

La DSAC ne discute pas... elle IMPOSE !!

FO déplore l'absence de la DSAC dans ces réunions où elle pourrait avoir tout loisir de motiver son ahurissante stratégie ! Dans les faits, contre toute logique, la DSAC réfute la mention d'unité à 3 ans ! Les contrôleurs devront-ils passer des ECP tous les ans ? C'est juste impossible à mettre en place...

La DSAC veut également imposer aux services de choisir l'évaluation continue ou l'évaluation dédiée sans pouvoir changer de formule avec pour seul argument une gestion administrative plus souple... pour la DSAC ! Hallucinant !

Quant aux évaluations sur groupes de secteurs ou pas, c'est toujours le flou total.

Faisant la balle de ping-pong entre les demandes des OS et l'égo de la DSAC, la DSNA peine à construire un projet acceptable.

Un contrôleur devra-t-il passer son temps à subir des examens ? La DSNA devra-t-elle faire le choix de dégrader le fonctionnement des services pour que les contrôleurs puissent subir ces examens ? Il serait juste temps de revenir à la raison, une telle inconscience va mener la DSNA et ses services dans le mur.

Le SNNA-FO, seul, a exigé le retrait du passage en Commission de Mise en Doute des Compétences du contrôleur que les examinateurs du centre refuseraient d'examiner. Si l'impartialité devait être de rigueur, elle ne servira pas de prétexte pour pénaliser un agent. Il appartient au service de trouver des solutions !

A voir quelle surprise nous réserve notre chère DSAC sur le sujet...

EXAMEN COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Le SNNA-FO se félicite du fait que l'administration ait retenu l'option du contrôle des compétences par un évaluateur-contrôleur comme nous le proposons. FO apprécie également que les ICNA issus des recrutements « Pro » soient traités comme les tous autres. FO s'était clairement opposé à toute forme de discrimination.

Afin de lisser le pic prévu au 1er semestre 2017 la possibilité du renouvellement de la mention linguistique par anticipation a été adoptée.

Hélas, nous déplorons que la DSAC impose, avec une logique qui lui est bien propre, un quota maximum de 2/3 de renouvellements par anticipation.

Par ailleurs la DSNA proposait une liste de terrains éligibles (ou pas !) aux passages d'ECLP (ECL sur position) basée sur les avis des divers SNA. **Jugée complètement subjective, FO a demandé le retrait de cette liste.** La DSNA identifiera les seuls terrains où la langue anglaise n'est pas du tout pratiquée et il appartiendra à l'évaluateur-contrôleur de mesurer s'il a pu observer les divers critères demandés.

Sur le vif, après maintes demandes, nous obtenons qu'il soit demandé à la DSAC (!) le passage d'une seconde évaluation avant d'être considéré en échec.

Les ICA de l'ENAC devraient pouvoir mener des ECLF (action de formation) à l'ENAC avec leur MU partielle.

Le SNNA-FO a ici aussi insisté pour qu'un agent ne soit pas pénalisé suite au refus des évaluateurs pour l'évaluer, le texte sera modifié en conséquence.

Le SNNA-FO s'est prononcé contre la double casquette examinateur/évaluateur. Les rôles doivent être distribués pour ne pas pénaliser, ni les services, ni les agents.

Si la DSAC s'est un peu assouplie concernant les mentions linguistiques, côté DSNA c'est la désorganisation totale !

Certains, les mêmes qui imposaient hier des tests d'anglais à leurs agents, s'illustrent aujourd'hui en décidant d'eux-mêmes sans aucune compétence particulière en la matière de critères d'anglais dans leur choix des évaluateurs ! Le SNNA-FO dit stop aux cuisines locales ! La coupe est pleine !

Pourquoi travailler dans une instance nationale à essayer d'harmoniser quand dans leur coin certains prennent un plaisir pervers à démonter la synergie et à complexifier le système ?

Pourquoi imposer des contraintes supplémentaires aux contrôleurs de certains SNA? Certains feraient mieux d'employer leur énergie à construire plutôt qu'à créer contraintes et malaises.

INCAPACITÉ TEMPORAIRE POUR RAISONS MÉDICALES

A la demande des OS l'incapacité temporaire est scindée en deux thèmes : la raison médicale et les compétences pratiques (ce dernier point sera débattu ultérieurement).

Le contrôleur en incapacité (diminution de son aptitude médicale, sous influence psychoactive, suite à prise de médicament, stress...) devra prévenir son encadrement opérationnel.

Il sera aussi possible à l'encadrement de déclarer un contrôleur en incapacité si un doute apparaît.

Nous avons demandé que l'administration communique sur les substances psychoactives et qu'elle donne des directives aux services afin d'éviter des consignes permettant de gérer les incidences opérationnelles.

Le SNNA-FO a rappelé la difficulté de gestion de ces situations pour les petits organismes où un agent risque de se retrouver seul à poste, longtemps !

Le SNNA-FO rappelle que les contraintes imposées ne sont toujours pas compensées. Nos revendications protocolaires restent sans réponse alors que les réunions s'enchaînent. A ce stade des négociations c'est inacceptable.

Quid des compensations statutaires ? Indemnitaires ? Des augmentations des BO ? Alors si la DSAC ajoute au mécontentement, la partie s'annonce difficile...

Vos représentants SNNA-FO : Laurent Notebaert – Stéphane Drothière – David Paoletti – Cédric Faure – Raynald Drolez
vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !
<http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

